# Section du 62

# DL du CHSCT du 18 mars 2022

## Réunion du CHSCT

**Ordre du jour :**

**1 – Approbation des PV des CHSCT du 15 juin 2021 et du 14 octobre 2021**

**2 – Point sur l'évolution de la crise sanitaire**

**3 – Point sur la réunion de travail du 23 février 2022**

**- Registres Santé Sécurité au Travail**

**- Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail**

**- Déclarations d'accidents du travail**

**- Fiches de signalement**

**- Bilan des exercices incendie 2021**

**4 – Bilans des actions de formation 2021 et d'exécution des crédits 2021**

**5 – Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2022**

**6 – Propositions d'utilisation des crédits 2022**

**7 – Travaux immobiliers en cours et projets à venir**

**8 – Sécurisation des accès aux locaux de la DGFIP**

**9 – Questions diverses**

**Le 14 mars, la ministre de la transformation et de la fonction publiques a présenté le premier plan sur la santé au travail de la fonction publique 2022-2025.**

Pour Solidaires, quel est l'intérêt d'élaborer un plan sur la santé au travail alors que dans le même temps les gouvernements successifs, et celui-ci en particulier, n'ont de cesse de détruire les emplois publics, de supprimer des missions en les abandonnant ou en les externalisant au secteur privé, en restructurant les services, en les déménageant, créant ainsi de la perte de sens du travail et portant atteinte à la santé au travail en dégradant très fortement les conditions de travail des agent·es publics ? Quel est l'intérêt d'élaborer un plan sur la santé au travail alors qu'un accord majoritaire signé en 2009 qui avait permis la mise en place des CHSCT dans la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Territoriale (30 ans après le secteur privé) est détruit par le gouvernement actuel ? Le CHSCT a pourtant largement démontré qu'il était un acteur important de la prévention en matière de santé au travail et porteur d'amélioration des conditions de travail. Quel est l'intérêt d'élaborer un plan santé au travail alors qu'un accord majoritaire signé en 2013 portant sur la prévention des RPS n'est que très peu suivi d'effets et dont les agent·es ne mesurent aucun effet dans leur quotidien de travail ?

Le plan présenté, après deux ans de réflexion, avec l'ambition affichée d'améliorer durablement la prévention des risques professionnels, ne prévoit pas de moyens consacrés à sa mise en œuvre et n'imposera aucune mesure aux employeurs publics. Comme souvent, beaucoup d'annonces et peu d'effets.

La note d'orientation ministérielle pour la santé, la sécurité et les conditions de travail 2022 met de nouveau l'accent sur la prévention, en reconnaissant du bout des lèvres les risques sur la santé engendrés par les réorganisations.

**Pour Solidaires Finances, la seule prévention possible est de permettre la réalisation des missions avec les moyens matériels et humains nécessaires, sans détériorer les conditions de travail par des réorganisations destructrices de service public.**